

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

**MAIRIE DE SAINTE-FOY DE PEYROLIERES**  
31470

ARRETE MUNICIPAL N° 08/2020  
PORTANT REGLEMENT TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT  
ET VALANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de la Commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières,

**Vu** les dispositions des articles L 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs du Maire en matière de police,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** la demande d'occupation du domaine public, en date du 17 février 2020 de Madame Marine PAGAN, pour un déménagement place de la Poste du vendredi 21 février 2020, 19 h, au samedi 22 février 2020, 20 h.

**Considérant** qu'il est nécessaire de permettre le déroulement dans de bonnes conditions de ce déménagement en autorisant Madame Marine PAGAN à se stationner au plus près de son domicile avec son véhicule de déménagement,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Afin de permettre le déménagement à l'adresse susvisée, le stationnement sera interdit :

- Place de la Poste (devant la pharmacie), du vendredi 21 février 2020, 19 h, au samedi 22 février 2020, 20h.

**Article 2** : Une neutralisation de 2 places de parking sera matérialisée par des barrières Vauban pendant toute la durée du déménagement.

Les barrières en place seront déposées dès lors que les motifs ayant conduit à leur mise en place auront disparu.

**Article 3** : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera affichée en Mairie et transmise :  
• Au Commandant de la Brigade de gendarmerie de Saint-Lys  
• A Madame Marine PAGAN.

Fait à SAINTE-FOY, le 18 février 2020  
Le Maire,  
François VIVES